

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 10 août 2015, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et Messieurs les conseillers suivant :

Ginette Noël Gravel  
Jacques Saucier  
Yvon Charette  
Charles Desrochers  
John Chomyshyn

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière est présente.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**2015-08-210 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**2015-08-211 Adoption du procès-verbal (6 juillet)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement d'accepter le procès-verbal du 6 juillet 2015 tel que rédigé.

Adoptée

La liste des chèques émis est reportée en septembre.

**2015-08-212 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'accepter la liste des compte à payer telle que présentée au montant de 9 038.22\$ du chèque #C1506734 au C1506754.

Adoptée

**2015-08-213 Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que lue.

Adoptée

**2015-08-214 TAXE D'ACCISE (panneau indicateur 20%)**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leur ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigées par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

La municipalité désire se prévaloir du 20% de la taxe d'accise pour l'acquisition d'un tableau indicateur.

#### **2015-08-215 Orica**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser la compagnie Orica à rendre le chemin de la Gravière conforme au cadastre, à partir du point où il n'y a plus d'empiètement chez le voisin. Que tous les rebus soient inscrits sur une liste, avec photos à l'appuies. La ferraille devra être récupérée dans un conteneur, les rebus de la nature pourront être déposés à l'endroit indiqué par la municipalité. Les autres rebus devront être transportés à l'éco-centre de Malartic.

Adoptée

#### **2015-08-216 CREAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'appuyer le concours «La chasse aux déchets sauvages!» et de contribuer pour la somme de 100\$ pour la réalisation du projet.

Adoptée

#### **2015-08-217 Affectation du surplus (pavage au bureau municipal)**

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'affecter le surplus accumulé d'un montant de 14 593.26\$ pour le pavage au

bureau municipal. Le surplus non affecté de 243 752\$, affecté de 14 593.26\$. Le solde est maintenant de 229 158.74\$.

Adoptée

**2015-08-218 Affectation du surplus pour le camping (montant supplémentaire)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 15 000\$ pour finaliser six terrains, l'installation septique et de l'aménagement de terrain. Ce montant sera affecté au surplus lorsque les dépenses auront été comptabilisées.

Adoptée

**2015-08-219 Substituts pour l'émission des permis et certificats (abroger la résolution 2012-08-24)**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe ou la secrétaire-réceptionniste pour l'émission des permis et certificats afin d'aider ou de remplacer l'OMBE en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir. (Référence : Règlement sur l'émission des permis et certificats, article 2.2)

Adoptée

**2015-08-220 Demande de la MRCVO (redresse un poteau sur la rue des Iles)**

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'appuyer la MRCVO dans leur demande de redressement d'un poteau sur la rue des Iles auprès d'Hydro-Québec.

Adoptée

**2015-08-221 Pavage Fabrique St-Paul (prêt de 18 970.87\$)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'assumer le pavage de la Fabrique St-Paul et d'effectuer un remboursement sur cinq ans, 2016 à 2020, à raison de 3 794.17\$ par année qui sera déduit de la subvention versée à la Fabrique par la municipalité.

Adoptée

**2015-08-222 Protocole d'entente de gestion des cours d'eau**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'accepter le protocole d'entente de gestion des cours d'eau, adopté par la MRCVO par la résolution 200-06-15 et d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

Les sujets aux points 3.10 et 3.11 sont reportés en septembre.

**2015-08-223 Nettoyage des fossés (avenue des Perdrix et rue Normandin)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la municipalité procède au nettoyage des fossés d'une partie de l'avenue des Perdrix et d'une partie de la rue Normandin en faisant les vérifications nécessaires.

Adoptée

**2015-08-224 Appels d'offres pour le déneigement 2015-2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu d'inviter des soumissionnaires pour le déneigement du réseau routier de Rivière-Héva et du Lac Mourier, des entrées municipales, de la rue Authier, de la rue Cloutier et de la rue des Iles.

Adoptée

**2015-08-225 Date de la séance pour septembre**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la date de la séance ordinaire de septembre soit le mardi 8 septembre à 19h30 à l'édifice municipal.

Adoptée

**2015-08-226 Aide comptable**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu de mandater M Daniel Tétreault pour la comptabilité. Son mandat est tel que discuté en séance de travail.

Adoptée

**2015-08-227 Cession d'une partie de terrain de M Luc Normandin à la municipalité de Rivière-Héva (mandater un arpenteur et un notaire et autorisation des signatures)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater M Jacques Sylvestre pour l'arpentage et le bureau de Me Paul Hallé pour l'acte de cession. Monsieur le maire et madame la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

M Normandin cède à titre gratuit, une partie du lot 4 361 526 pour le reliage de la rue Normandin à la rue Chassé.

Adoptée

**2015-08-228 Inscription au congrès de la FQM**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que messieurs les conseillers Jacques Saucier et Charles Desrochers soient et sont autorisés à s'inscrire au congrès de la FQM. Le coût d'inscription est de 695\$ chacun.

Adoptée

**2015-08-229 Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'organiser une rencontre d'information concernant la vitesse sur le chemin du Lac-Malartic.

Adoptée

**Questions du public**

Aucune question

**2015-08-230 Levée de la séance**

À 20h10, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unaniment résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Nathalie Savard  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière

---

Réjean Guay  
Maire